



VOLCANS
DE MARTINIQUE

Communiqué de presse 4 juillet 2019

LA FORÊT DES VOLCANS DE MARTINIQUE REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®



Patrick Falcone, adjoint au directeur général de l'Office national des forêts, a remis le label Forêt d'Exception® à la forêt des Volcans de Martinique, le 4 juillet 2019.

La cérémonie s'est déroulée à Cœur Bouliki, en présence d'Anne Vourc'h, vice-présidente du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®, Alfred Marie-Jeanne, président du Comité de pilotage Volcans de Martinique, Forêt d'Exception®, Athanase Jeanne-Rose, président de la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique), Alfred Monthieux, président de la CAP NORD (Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, Franck Robine, préfet de la Martinique et l'ensemble des acteurs du territoire et partenaires qui ont été associés à cette démarche.



FORÊT DES VOLCANS DE MARTINIQUE, UN ÉCRIN DE VERDURE SUR LES PENTES DES VOLCANS

La forêt des Volcans de Martinique est constituée de deux forêts territoriales-domaniales (FTD) celle de la Montagne Pelée et celle des Pitons du Carbet. Elle présente une biodiversité luxuriante et des paysages représentatifs des forêts tropicales du nord de l'île. C'est aussi un lieu de mémoire par son patrimoine historique et culturel. Cet ensemble forestier couvre 9313 ha entre 250 et 1397 m d'altitude. Le massif des Pitons du Carbet procure à lui seul 70 % des ressources en eau potable de l'île. La Montagne Pelée s'est affirmée comme un site touristique prestigieux par une géomorphologie singulière et une richesse floristique remarquable, liés à un volcanisme reconnu mondialement.

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et a créé un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion des forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur. La forêt des Volcans de Martinique rejoint le cercle des forêts labellisées de Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Montagne de Reims, Bercé, Tronçais, Bassin d'Arcachon, Sainte-Baume, Boscodon, Aigoual et devient la première forêt labellisée en outre-mer.

Quatre orientations stratégiques ont été définies par les acteurs du projet :

- connaître et mettre en valeur la biodiversité, les ressources naturelles et les différents patrimoines de la forêt des Volcans de Martinique (diversification des essences dans le peuplements forestiers et développement des techniques en génie écologique) ;
- inscrire dans la durée un projet de développement local afin d'assurer un lien durable entre la forêt, le territoire martiniquais et ses acteurs (développement de l'agroforesterie) ;
- structurer et améliorer l'accueil de tous les publics et faire de ces massifs un levier du développement du tourisme vert en Martinique (réaménagement de l'aire d'accueil de l'Alma),
- promouvoir l'identité du massif en s'appuyant sur son patrimoine et la notion de multifonctionnalité en forêt tropicale (sensibilisation au développement durable et diffusion des connaissances).

Contacts presse ONF

Direction générale
Christiane Baroche - Attachée de presse
presse@onf.fr - 06 07 78 09 84

Direction territoriale Martinique
Kaylan Fagour - Responsable de communication
kaylan.fagour@onf.fr - 0696 20 60 09